

Le fonds euro est un fond typiquement français, aucun autre pays européen ne dispose de ce type de fonds. Certaines compagnies Luxembourgeoises en ont créé un afin d'attirer les clients Français à investir.

La particularité du fonds euros est qu'il est censé garantir le capital investi, plus les intérêts acquis annuellement. Depuis de nombreuses années les rendements annuels des fonds euros des contrats d'assurance vie souscrit auprès des établissements bancaires et compagnies d'assurance sont faméliques, certains étant sous les 1% de rendement en 2020 :

- Contrat Vivaccio de la CNP Assurances : 0,70%
- Contrat Matmut Vie de la Matmut : 1,10%
- Contrat Hélios Selection du Conservateur: 1%
- Contrat Multiplacements 2 de la BNP : 1%
- Contrat Séquoia de la Société Générale : 0,75%
- Contrat Millevie Essentielle de la BPCE : 0,8%
- Contrat Idéalis d'Allianz : 0,90%
- Etc...

Pour rappel sur ce rendement, l'administration fiscale effectue un prélèvement à la source des prélèvements sociaux, établi à 17,2% en 2020, diminuant d'autant le rendement.

Une fois les prélèvements sociaux déduits, on se rapproche grandement du rendement du Livret A ou du LDDS dont le taux est de 0,5% en 2021.

Il est loin le temps où les fonds euros distribuait 3% à 5% de rendement annuel.

Les annonces pour l'année 2021 ne sont pas reluisante puisque les rendements devraient être similaire voire subiront une nouvelle baisse de 0,1% à 0,2%.

Soit pour certains contrat un risque que le rendement soit inférieur au Livret A.

Sans compter qu'à ce jour l'inflation est aux alentours de 1,6% annuel entrainant un rendement négatif de votre épargne si le rendement de cette dernière est inférieur à ce taux.

Tout comme le livret ou votre épargne se déprécie de 1,1% puisque le rendement de 0,5% est inférieur à l'inflation, ce rendement négatif invisible fait baisser le pouvoir d'achat.

Pourquoi les fonds euros baissent et est-ce que cela va continuer ?

La réponse est oui, la baisse de rendement va continuer.

Deux raisons pour l'expliquer :

1^{ère} raison : presque la totalité des fonds euros sont investis sur des obligations de dettes souveraines à hauteur de 85%.

Si l'on prend l'exemple français, ces dernières années, la France a emprunté à taux négatifs rendant impossible la possibilité d'offrir un rendement supérieur à 1%. Depuis le mois de mars 2021, elle emprunte à environ 0,17% de moyenne.

Pour parer à cet état de fait, 15% des fonds en euros sont investis sur d'autres supports (actions, obligations du secteur privé, monétaire) afin de tenter d'augmenter le rendement du fonds euros.

2^{ème} raison : La directive Solvency II votée en 2009 par le Parlement Européen et mise à jour en 2014. Sa mise en application officiellement en France est effective depuis le 01 janvier 2016.

Sans entrer dans les détails, la directive concerne le calcul qui doit être fait par les compagnies d'assurance pour limiter les facteurs risques et en conséquence augmenter ses capitaux propres (équivalent à la directive Bale II pour les banques).

Avant cette directive, les compagnies d'assurances reversaient à leurs assurés détenteurs de contrats d'assurance-vie une partie de leurs bénéfices ce qui augmentaient les rendements des fonds euros, maintenant elles les immobilisent en capitaux propres.

En parallèle, nombreux sont les établissements bancaires et compagnies d'assurances qui limitent à 70% voire moins les versements ou les souscriptions sur leurs fonds euros.

Existe-t-il des possibilités d'augmenter le rendement de ses placements financiers sans prendre trop de risque ?

La réponse est oui, on peut augmenter ses rendements en maîtrisant son facteur risque.

L'allocation de fonds et son équilibre effectués avec votre conseiller sont primordiaux.

Une allocation de fonds permet de diviser l'épargne sur plusieurs supports différents permettant ainsi de mutualiser les risques et d'augmenter les possibilités de rendements.



Plusieurs types de fonds existent :

- Les fonds patrimoniaux : volatilité souvent très faible (inférieure à 5%) avec des rendements annualisés sur 3 ans d'environ 3% à 4% (en moyenne)
- Les fonds immobiliers (SCPI, OPCI, SCI, ...) : bien souvent découplés des marchés financiers avec des rendements annualisés sur 3 ans de 4,5% à 5,5% mais des frais d'entrée importants sont à prévoir.
- Les fonds actions : Volatilité plus importante (entre 6% et 20%) avec des rendements annualisés sur 3 ans entre 8% à 12% (en moyenne). Certains ont des rendements bien supérieurs.

Certes, les fonds actions comportent des risques beaucoup plus importants, mais des solutions de maîtrise du risque existent.

Une gestion active combinée à une allocation diversifiée permettent de limiter les risques de pertes.

Il m'est difficile de définir des allocations d'actifs type car chaque profil est différent aussi je reste à votre disposition pour toute étude personnalisée et/ou tous renseignements complémentaires.

